

RAPPORT MORAL :

Encore cette année, nous avons dû repousser la date de l'assemblée générale à janvier, comme l'an dernier, en grande partie du fait de mon absence durant 3 semaines et demie du 20 novembre à mi-décembre (navigation aux Antilles) mais aussi avoir les comptes 2019 finalisés peu de temps après le dernier CA. Je préfère le mois de novembre pour clôturer rapidement la saison, faire de nouveaux projets et ceci avant le salon nautique de début décembre permettant de concrétiser les locations de bateaux à un moindre coût et pour un meilleur choix de bateau.

Nous avons encore une fois proposé la tenue de l'assemblée générale avec un repas à la suite, comme l'an dernier pour le 25 ans. Cette formule, que je pratique depuis longtemps, a l'air de rencontrer un certain succès.

Au début d'année, nos nouveaux statuts ont été enregistrés de même que notre nouveau siège social où nous avons une boîte aux lettres.

Nous avons de même voté lors de l'assemblée générale extraordinaire le nouveau règlement intérieur précisant toutes les règles d'organisation et gestion des activités.

Cette année, nous avons une augmentation du nombre d'adhérents de 26 % malgré le départ de quelques personnes. Ceci est dû en particulier à une activité un peu supérieure mais aussi à l'imposition de la cotisation même minime et du passeport pour toutes nos activités. Il en manque sur certaines croisières : automne, prise de passeports sans cotisations, manque adhésion sur stage chef de bord, ..., d'où un manque à gagner, certes minime pour le club : environ 125 €.

Nous avons une chute de 30 à 22 licences club mais une augmentation importante des passeports voile de 14 à 45. Nous avons choisi l'option du favoriser le passeport beaucoup moins cher : 11 € par rapport à la licence : 57 €, coût venant s'ajouter au prix de la location du bateau. Le passeport est en principe pour une activité encadrée, ce qui est plus ou moins est notre cas. Dans les deux cas l'assurance est comprise.

Il est important que les feuilles d'adhésion soient remplies complètement car nous avons besoin de l'ensemble des informations pour prendre les licences ou passeports ainsi que pour pouvoir par la suite communiquer avec chacun. Petit rappel notamment pour les samedis à Malbuisson. Ceci est une contrainte mais hélas nécessaire ou obligatoire.

Concernant la licence, il est en principe obligatoire de fournir un certificat médical, comme pour tous les autres sports. Nous avons opté pour son imposition uniquement pour les chefs de bord. Un modèle est disponible sur le site de la FFVoile ou auprès de moi.

Concernant le club, la communication via les différents modes : email, site internet et facebook à l'air de bien fonctionner. Quelques personnes nous disent ne pas recevoir d'infos ! problèmes liés à l'absence du fichier des adhérents contenant toutes les infos pour chaque personne qui doit être ensuite diffusé aux personnes en charge de la

communication. J'ai fait en sorte de pallier ce problème en transmettant les feuilles d'adhésion dont j'avais une copie pour bon nombre de personnes. Parfois nous n'avons pas la bonne adresse mail ou nous n'en n'avons pas du tout ! Nous allons remédier à cela.

Au niveau de la comptabilité, nous avons rencontré quelques soucis : encaissement des chèques tardif en début janvier et analyse des comptes seulement début janvier faisant apparaître, hélas un peu tard, des problèmes de non-paiements de la part d'équipiers en particulier pour le stage chef de bord : peut-être chèques perdus, virements au skipper et non club, ... La résolution de ce problème est en cours. De nombreux échanges ont eu lieu. Nous avons tenu compte des futurs versements dans le compte de résultat et bilan. Je rappelle, comme cela est spécifiée dans la « charte du skipper », que le skipper, organisateur de la croisière doit faire le relai entre les équipiers et le club. C'est lui seul qui est en contact avec la société de location du bateau. Il doit s'assurer que chacun a payé son adhésion : cotisation et licence ou passeport et que chacun a payé les acomptes et solde de la croisière et ceci en temps et en heure : aux échéances et avant la croisière !

Notre matelas financier est encore important, environ 15700 € malgré quelques dépenses inhabituelles ou d'un montant non négligeable : achat vidéoprojecteur amorti sur 4 ans, incidents bateaux, samedis à Malbuisson, assurance fort chère (résiliée car inutile dans notre cas), repas de la dernière assemblée générale, ...

Nous participons à l'activité du comité départemental de voile du Doubs au sein des réunions du conseil d'administration dont nous sommes membres et assemblée générale. Nous fournissons tous les dossiers et documents nécessaires pour l'obtention de la subvention qui s'est montée pour 2019 à 568 €. Les critères pour l'obtention de subventions sont très précis et ne correspondent pas forcément à nos activités.

Les formations ont été assurées, cette année, par une nouvelle équipe composée de Marc Percier et moi-même. Nous avons fait en mars une formation générale de premier niveau sur la carte, le balisage, etc. puis une formation au calcul de marée, courant, ... hélas trop courte pour faire plusieurs exercices. En avril et mai nous avons fait deux formations de niveau un peu supérieur concernant les manœuvres de ports et le réglage des voiles. Ces formations théoriques me semblent nécessaires pour comprendre les principes avant une bonne pratique sur l'eau. Au total, c'est 35 personnes qui ont participé à ces 4 formations.

Le club a aussi indemnisé une formation : stage de validation du niveau 4 FFVoile, ceci en vue d'une formation CQP initiateur voile pour Bertrand Mélin, ainsi que la formation et passage des permis mer et fluvial pour Claude Lallier.

Dans un autre registre, la ville de Besançon offre de nombreuses rencontres ou formations concernant la gestion d'une association sous tous ses aspects, ... elles sont ouvertes à tous et parfois payantes.

Notre activité est principalement basée sur les croisières en Méditerranée, Atlantique, Manche, Antilles ainsi qu'à l'étranger : Italie, Sicile, Sardaigne, dont nous ferons le bilan résumé de chacune.

Plus de personnes ont été concernées 75 pour 43 en 2018, plus de jours : 139 pour 128 en 2018, légèrement plus de milles : 3800 pour 3700 en 2018.

Par contre aucune régates réalisées sauf le raid habituel de la route du Jasmin.

L'envie s'émousse et nous vieillissons peut-être !

7 chefs de bord ont organisé une ou plusieurs croisières.

Nous avons eu cette année à déplorer plusieurs incidents sur les bateaux lors des croisières dont un en décembre non comptabilisé dans les comptes 2019 car pas de conseil d'administration prévu avant l'assemblée générale pour pris en compte et validation.

Encore cette année, 2 samedis à Malbuisson sur le Lac Saint Point, hélas sans beaucoup de vent mais avec un bbq le soir en juin. Un nouveau score : 33 personnes ont participé.

Il reste maintenant à éventuellement concrétiser en mer. Un grand merci au CVMa pour leur accueil et aux organisateurs.

Concernant la maison de quartier de Montrapon, le directeur ayant changé, nous n'avons pas organisé cette année d'activité avec eux. Nous avons signé la nouvelle convention pour l'occupation de la salle et avons eu un contact avec le nouveau directeur pour proposer une activité, non pour des jeunes comme prévu avant, mais des adultes.

L'ensemble de notre activité nous a valu l'obtention du label « Ecole de Croisière » de la part de la FFVoile.

Pour 2020, nous reconduisons plusieurs formations dont une spécifique pour les futurs chefs de bord, formation théorique avant une formation pratique en Méditerranée en mai.

Nous conservons les 2 samedis sur le lac Saint Point.

Et encore plus de croisières en France et à l'étranger par encore plus de skippers.

Tout cela sera planifiés et diffusés avec le programme habituel aux alentours de la mi-février. Nous faisons appel dès maintenant à l'ensemble des skippers pour qu'ils nous donnent leur programme de croisières.

Dans l'ordre du jour de notre assemblée générale, nous avons prévu de voter plusieurs points à prendre en compte pour 2020 :

- Aide financière du club pour chaque croisière à reconduire,
- Remise en place de l'assurance interne croisière : 5 € / personne / croisière.

Suite à la démission de notre trésorier, nous devons retrouver un volontaire pour cette tâche pas forcément facile mais importante et nous utiliserons un outil beaucoup plus simple basé sur un simple tableau excel principal avec moins de saisies (que j'utilise actuellement pour plusieurs entités) et d'autres tableaux ou simples fichiers pour la gestion de chaque croisière ainsi que le tableau des adhérents nécessaire et obligatoire ! La comptabilité doit être faite au jour le jour comme cela est prévu et nécessaire à une bonne gestion. Nous mettrons tout cela en place lors d'une réunion du bureau exécutif qui suivra, peu de temps après, le conseil d'administration du vendredi 07 février.

Je remercie en particulier Marc Percier pour son travail à mes côtés avec de très nombreux échanges et Raphaël Colas pour son aide pour la diffusion de l'information et la tenue du site internet mis à jour dernièrement, ainsi que toutes les personnes qui ont participé à la vie et au développement du club.

Je vous souhaite mes meilleurs vœux pour 2020, santé, bonheur, réussite dans vos projets et une excellente année de voile avec de longues et belles navigations.

Claude JOST